

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 25 avril 2024

### ECONOMIE BLEUE

#### Saint-Martin prétend au label France Station Nautique !

**La Collectivité de Saint-Martin poursuit les démarches pour obtenir le label France Station Nautique. Celui-ci compte 26 Stations Nautiques littorales, fluviales ou lacustres situées en métropole et outre-mer et consacre un projet de développement durable de territoire s'appuyant sur les activités nautiques existantes. Après avoir passé les étapes légales, la Collectivité devrait obtenir son label avant la fin 2024.**

Les Stations Nautiques répondent toutes aux mêmes critères de qualité, partagent les mêmes valeurs et la même ambition de promouvoir les activités nautiques pour tous.

Ce label d'une durée de 5 ans vise à certifier le niveau de performance de la station, l'organisation locale, les aménagements et les équipements. C'est un label avec plusieurs niveaux, défini dans le Manuel Général des Stations, ainsi que le dispositif d'accès à chaque niveau.

Le label a pour mission :

- d'oeuvrer pour un développement durable des activités nautiques
- de coordonner les actions des acteurs économiques et des collectivités locales en matière de nautisme
- faciliter l'accès aux activités nautiques pour les touristes et résidents locaux
- créer un contexte favorable à l'innovation et à l'expérimentation au sein des stations
- promouvoir le nautisme pour tous
- porter l'image des Stations Nautiques en France et à l'international

Pour obtenir ce label, les Collectivités doivent :

- Justifier de la présence de plusieurs « organisateurs d'activités nautiques ». Ceux-ci sont :

---

Contact Presse DIRCOM : Tél : 0590 29 56 60

Email : [dircom@com-saint-martin.fr](mailto:dircom@com-saint-martin.fr)

Website : [www.com-saint-martin.fr](http://www.com-saint-martin.fr)



- Soit affiliés, agréés ou associés aux Fédérations Sportives,
  - Soit des organismes de nature différente et développant leurs activités dans le cadre précis et strict des lois et réglementations en vigueur.
- Justifier de la présence d'au moins trois disciplines nautiques (celles-ci sont : voile, surf, kite-surf, canoë-kayak, ski nautique, motonautisme, sports sous-marins, excursionniste, pêche de loisir...)
- Justifier d'un accueil touristique organisé et identifier les autres acteurs locaux (services, commerces, hébergements, etc.)
- Identifier le ou les ports de plaisance et mouillages organisés lorsqu'ils existent.

Les équipements, la forme juridique, l'emploi, l'objet de la structure, la présentation des activités, l'amplitude d'ouverture, le développement des activités sportives pour les personnes en situation de handicap, les ressources et les animations nautiques sont les critères retenus des acteurs du tourisme pour une étude de faisabilité.

Après avoir adressé un courrier d'intérêt pour ce label et qu'une étude de faisabilité a été réalisée en mars dernier sur le territoire, la Collectivité de Saint-Martin a reçu un avis favorable lui permettant de déposer sa candidature avant fin juin 2024, pour le niveau 2 étoiles.

La commission d'Attribution des Labels étudiera la candidature de la Collectivité pour un audit de contrôle sur le territoire en août 2024.

La délivrance du Label devrait être effective fin 2024.

---

Contact Presse DIRCOM : Tél : 0590 29 56 60

Email : [dircom@com-saint-martin.fr](mailto:dircom@com-saint-martin.fr)

Website : [www.com-saint-martin.fr](http://www.com-saint-martin.fr)



Collectivité de Saint-Martin Nos Actualités